

Conseil d'administration n°57 du 8 octobre 2025

Procès-verbal des échanges

Présents :

Ville de Toulouse

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdatt, Adjointe au Maire
Monsieur Francis Grass, Adjoint au Maire

Métropole

Madame Nina Ochoa, Conseillère métropolitaine
Monsieur Gérard André, Conseiller métropolitain

État

Monsieur Frédéric Bourdin, Directeur adjoint délégué
Madame Marie-Béatrice Angelé, Conseillère aux arts plastiques

Collège des personnels enseignants

Monsieur Olivier Huz
Monsieur Serge Provost
Madame Christine Sibrin
Monsieur Thierry Vosdey

Collège des personnels non-enseignants

Monsieur Xavier Saint Cricq

Collège des étudiants

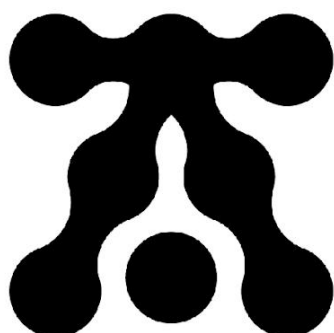
Madame Amélie Papin

Invités :

Monsieur Alain Combres, Directeur général par intérim et Directeur de projet
Madame Karina Cobo Dorado, Directrice par intérim du département de musique
Monsieur David Mozziconacci, Directeur des études art/design/design graphique
Madame Marion Muzac, Directrice des études danse
Madame Sophie Barousse, gestion des affaires générales, rédactrice du procès-verbal.
Madame Laurence Gonzalez, gestion des ressources humaines
Madame Séléna Gil, gestionnaire financière

Excusés :

Monsieur Pierre Esplugas-Labatut, pouvoir donné à Madame Nicole Yardeni
Monsieur Jean-Paul Bouche, pouvoir donné à Madame Nina Ochoa
Monsieur Michel Roussel, pouvoir donné à Monsieur Frédéric Bourdin
Monsieur Emmanuel Pidoux, pouvoir donné à Madame Marie-Béatrice Angelé
Monsieur Hervé Ambal, pouvoir donné à Monsieur Olivier Huz
Monsieur Yannick Callier, pouvoir donné à Xavier Saint Cricq
Monsieur Samir Hajje
Monsieur Maxime Boyer
Madame Agathe Roby
Madame Salomé Ansel
Monsieur Alexandre Durand
Madame Laure de Mazerat,
Monsieur Philippe Fermanel



Madame la présidente du Conseil d'administration ouvre la séance à 14h.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 juin 2025**

Le procès-verbal est adopté.

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- **Modification pour mise à jour du règlement des études du département danse**

Marion Muzac fait une présentation des modifications.

Le Conseil d'administration décide, après en avoir délibéré :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- **Modification pour mise à jour du règlement du diplôme d'Etat de professeur de musique**

Karina Cobo Dorado fait une présentation des modifications.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- **Modification pour mise à jour du règlement des études en art, design mention espaces et objets, design mention design graphique**

David Mozziconacci fait une présentation des modifications.

Le Conseil d'administration décide, après en avoir délibéré :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- **Modification des tarifs des services à compter de l'année 2025/2026**

Alain Combres indique qu'une délibération de mise à jour des tarifs avait déjà été adoptée lors du Conseil d'administration du 4 avril 2025. Cela avait été fait cependant avant la décision du ministère de la Culture d'exonérer de droits d'inscriptions les étudiants boursiers des écoles supérieures d'art. Depuis lors, l'isdaT a reçu de la DRAC Occitanie une aide comparatrice de 57 708 € et la direction a décidé d'appliquer l'exonération à tous les étudiants boursiers, tant des départements d'art plastique que du spectacle vivant. La présente délibération précise « exonération pour l'année 2025-2026 » de façon à ne pas avoir à redélibérer si la subvention compensatrice n'était pas renouvelée l'an prochain. Il s'agit également de fixer un nouveau tarif pour un nouveau cours public « infographie 3D », qui sera dispensé par M. Lecointre dès lors que le nombre d'inscriptions sera suffisant. Il s'agit aussi de mettre en place un tarif de 5€ pour les concerts organisés par le département de Musique en collaboration ou partenariat avec d'autres institutions. Il n'y aura pas une obligation de rendre les concerts payants mais une possibilité de le faire qui sera appréciée au cas par cas. Il est prévu une gratuité pour les étudiants de l'isdaT naturellement. Il s'agit aussi d'intégrer une nouveauté, à savoir le renouvellement de la carte étudiante numérique. La première est gratuite. Son renouvellement en cas de perte coûtera 10 €. Pour la danse enfin, il est proposé d'harmoniser les frais d'inscription quel que soit le statut de l'étudiant.

Nicole Yardeni propose concernant les concerts organisés par le département musique, la gratuité pour les personnes âgées de moins de 27 ans, tarification en vigueur dans plusieurs établissements culturels de la ville de Toulouse. Après débat il est convenu que l'accès au concert serait gratuit pour tous les étudiants.

Le Conseil d'administration décide, après en avoir délibéré :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- **Modification de la régie de recettes pour mise à jour**

Alain Combres expose qu'il s'agit d'une délibération classique liée à la précédente. Le fonctionnement de la régie des recettes doit prendre en compte les frais de renouvellement de la carte étudiante et les ERD ouverts au public extérieur d'ici quelques semaines. Il est aussi proposé de modifier le montant d'encaisse qui était ridiculement bas à 6 000 € et de le passer à 50 000 € ce qui permettra notamment en période d'inscriptions de fluidifier les encaisses et les versements à la DGFIP toutes les semaines.

Le Conseil d'administration décide, après en avoir délibéré :

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- **Décision modificative du BP 2025**

Alain Combres expose que lors de l'adoption de la décision modificative examinée par la CA le 25 juin dernier, une double erreur matérielle s'est glissée à la reprise des résultats de l'année n-1 où il avait été validé à tort un arrondi de 29 centimes et où une recette avait été inscrite en opération d'ordre. Avec cette DM2, ces deux erreurs matérielles sont corrigées.

Le Conseil d'administration décide, après en avoir délibéré :

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Information sur les travaux de mise en accessibilité de la Daurade et questions diverses portées par la Direction

Alain Combres et Xavier Saint Cricq souhaitent remercier les services de la Ville et les entreprises pour les travaux importants effectués durant l'été dont la plus grande partie prévue a été réalisée.

Nicole Yardini indique transmettre les remerciements aux services de la Ville et souligne que cette réactivité traduit bien l'intérêt pour l'établissement avec la compréhension de ses enjeux.

Alain Combres dit que la Commission de sécurité a été reportée au 1^{er} trimestre 2026.

Xavier Saint Cricq indique que la restitution du chantier se déroulera lundi 13 octobre 2025.

Alain Combres et David Mozziconacci disent espérer que les lieux ne subiront pas de dégradation ; une sensibilisation au respect des lieux auprès des étudiants va être faite.

Alain Combres indique qu'un travail sur la signalétique sera entrepris rapidement mais il s'agit d'un travail important, à savoir traiter 1 000 fichiers pour 10 000 m² de bâtiment.

Marie Béatrice Angelé demande comment la question de la signalétique pourrait être traitée par le Département design graphique.

Alain Combres précise que cette question est à l'étude avec un budget dédié déjà prévu et également l'hypothèse de faire appel à un ancien diplômé de l'isdaT.

Oliver Huz indique que si le département design graphique est sollicité cela permettra d'amoindrir les coûts.

Alain Combres partage une information sur l'organisation des prochaines élections en listant les postes à pourvoir.

Serge Provost demande si les 2 représentants titulaires et 2 suppléants des étudiants au CA à élire concernent l'ensemble des départements.

Alain Combres répond par l'affirmative et indique les dates des prochains CA : 28 novembre pour la désignation du DG de plein exercice et 5 décembre au cours duquel il souhaiterait proposer le Débat d'orientation budgétaire.

Christine Sibran demande si le nouveau Directeur sera en poste le 5 décembre 2025.

Nicole Yardeni précise le calendrier ajusté et que la prise de poste ne pourra se faire avant janvier 2026.

Alain Combres évoque la difficulté de programmer une date d'un CST au vu de l'agenda du Dr Kaiser qui souhaite être présente à cette prochaine instance.

Autres questions diverses

Questions des représentants du collège des enseignants du Département danse

- Situation et évolution des contrats en cohérence avec la réalité des fonctions et postes de chacun (fiche de poste et missions établir).
- Bilan et conséquences de la mise en place de la rentrée.

Thierry Vosdey introduit en disant que la rentrée au département danse est compliquée ; certains intervenants ont quitté la formation et l'ensemble des intervenants se trouvent dans le flou concernant leurs contrats.

Alain Combres indique que la situation du département de danse fait aujourd'hui l'objet d'un travail approfondi, à la fois juridique et humain. Depuis 2011, le fonctionnement repose sur un système de vacations, car les volumes d'enseignement concernés sont très faibles : en moyenne, une cinquantaine d'heures par an et par intervenant, quand un professeur d'enseignement artistique à temps plein en réalise 16 heures par semaine et donc plus de 500 heures par an sur les temps scolaires.

Ce régime des vacations n'est pas toujours simple à vivre pour des professionnels investis depuis longtemps dans la vie du département. Ils ont parfois le sentiment que le terme "intervenant vacataire" ne traduit pas la réalité de leur engagement, et je comprends tout à fait cette réaction. Il y a là une dimension symbolique forte.

Pour autant, sur le plan administratif et juridique, cette dénomination n'a rien d'arbitraire : elle correspond à une catégorie bien précise du droit public, laquelle prévaut d'ailleurs dans tous les pôles supérieurs publics français. On ne peut pas inventer une autre appellation, au risque de créer des situations irrégulières ou de fausses attentes. Son objectif n'est pas de fragiliser qui que ce soit, mais de sécuriser la relation de travail.

Il dit avoir découvert au fil des vérifications que certaines pratiques n'étaient pas pleinement conformes - notamment au paiement lissé sur plusieurs mois, à l'absence de contrôle sur les cumuls d'emploi ou à des congés payés versés à tort. Il fallait remettre tout cela d'équerre, avec méthode et respect.

Ce travail avait été commencé en juin dernier ; puis les vacances, le retard pris par les professionnels sollicités et enfin le départ de Jeanne Falzon ont amené à prendre ses responsabilités en septembre. Ceci étant, quel que soit le calendrier, il est évident qu'il n'y a pas de bon moment pour faire cela, car en dépit d'une réelle envie de traiter le plus humainement possible ce dossier, il savait bien toutes les interprétations qu'il était susceptible d'engendrer.

C'est pourquoi il indique avoir pris l'attache d'une juriste spécialisée pour nous accompagner de façon à traiter les situations individuellement. Une gestion globale et uniformisée reviendrait à pénaliser un grand nombre de personnes. Il a proposé également de rencontrer personnellement chaque intervenant d'ici la fin du mois de novembre pour définir, au cas par cas, la formule la plus adaptée et la plus protectrice. Sans remettre en cause les emplois du temps définis dès le mois de juin et donc les engagements pris pour l'année scolaire 2025-2026 entière, nous avons d'abord adressé un contrat pour le mois de septembre, puis

un autre qui court jusqu'à la fin de l'année civile. Nous pourrions ainsi repartir en 2026 sur des bases claires pour tout le monde. Ce travail est donc autant un exercice de rigueur juridique qu'un exercice d'attention humaine. Il conclut en disant ceci : si la dénomination de « vacataire » ou « d'intervenant » ne reflète pas toujours la valeur réelle du travail accompli, elle n'enlève rien à la reconnaissance institutionnelle et personnelle que nous avons pour ces artistes-enseignants. Mais il n'est tout simplement pas possible, dans le cadre du droit public, d'utiliser une autre formulation.

Marion Muzac indique qu'à son niveau, les plannings sont donnés être juin et juillet pour la rentrée de septembre ; elle souligne avoir laissé le choix des périodes d'intervention reconduit les missions à l'ensemble des intervenants depuis ce qui témoigne de la confiance accordée aux intervenants dont le travail contribue aux résultats brillants des étudiants.

Thierry Vosdey dit ne pas avoir de problème sur les plannings mais un mal-être général vécu par les intervenants en raison notamment de l'absence d'information et donne l'exemple du départ de Jeanne Falzon appris très tardivement.

Nicole Yardeni indique que son départ est un détachement et qu'elle a respecté sa décision de ne pas le communiquer en amont.

Amélie Papin indique l'inquiétude des étudiants du Département danse face au départ successif de plusieurs intervenants et sait que la direction prend les choses en main.

Marion Muzac remercie les étudiants pour leur confiance et dit être en lien avec Sébastien Thierry, inspecteur au ministère de la Culture, pour des conseils pour stabiliser la situation.

Frédéric Bourdin intervient pour dire que ce n'est pas le rôle de l'inspecteur du ministère de la Culture d'intervenir dans les affaires.

Questions des représentants du collège des enseignants du Département ADDG:

- Point d'étape sur la procédure de recrutement de la direction générale en cours
- Remplacement de la direction administrative et financière suite au départ de Jeanne Falzon

Nicole Yardeni indique que les tutelles ont établi une pré-sélection de 2 projets sur les 12 candidatures reçues.

Les 2 candidats doivent produire un rapport d'ici 5 semaines et une audition est programmée le vendredi 28 novembre au matin.

Elle indique avoir été surprise de la faible qualité des candidatures ce qui est désormais hélas souvent le cas pour ce type de poste. Elle évoque aussi la lourde charge que représente la direction d'un établissement comme l'isdaT.

Olivier Huz remarque qu'il lui semble risqué de ne recevoir que 2 candidats uniquement.

Nicole Yardeni répond que les 10 autres candidatures n'étaient pas à la hauteur et dit, concernant le remplacement de Jeanne Falzon, que cela n'aurait pas de sens avant la prise de fonction d'un Directeur général de plein exercice.

Alain Combres précise que pour assurer la continuité de service, suite au départ de Jeanne Falzon, il proposera une organisation temporaire avec un redéploiement des missions qui concernera notamment Laurence Gonzalez, Séléna Gil et Sophie Barousse.

Olivier Huz et Christine Sibran indiquent avoir apprécié de travailler avec Jeanne Falzon.

Christine Sibran évoque la souffrance au travail dans l'établissement, les services support ont déjà une charge de travail important et ils vont devoir en faire plus.

Karina Cobo Dorado demande à obtenir des informations sur le départ du Département musique.

Alain Combres et Nicole Yardeni proposent d'évoquer ce sujet lors d'un prochain CA.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.